

P R E F A C E.

rité, les ames des ceux qui ont de Dieu des pensées & des sentimens dignes de l'excessif amour qu'il porte aux hommes : & elle attire les petits à confiderer les grandes verités qu'elle leur propose avec une affabalité, une douceur, & une simplicité qui les charme ; & qui les engage avec ardeur, à lire ses divines paroles, dans lesquelles ils voyent des choses qu'ils n'auroient jamais pû croire, si dans leur grandeur incomprehensible, ils n'estoient vivement touchez de l'incomprehensible charité que Dieu fait paroître pour le salut de tous les hommes. *Legis & omnium scripturarum plenitudo, & finis, est dilectio. Non precipit scriptura, nisi charitatem: nec culpatur, nisi cupiditatem, & de modo informat mores hominum.*

S. Aug.
l. 1. de
Doct.
Christ.
c. 35. &
l. 3.
c. 10.

Luc. 2.
10.

De ce principe de Saint Augustin je tire deux verités qui doivent nous donner beaucoup de joye. La premiere, Que Dieu de toute éternité, a eu dessein de rendre l'homme la plus heureuse de toutes les creatures. Car quoy qu'il vît bien, que dès sa premiere creation, il se revolteroit contre luy ; neanmoins il ne perdit pas le dessein qu'il avoit de sauver l'homme, & de le rendre tres-heureux.

Gen. 1.
26.

La seconde verité, qui soutient cette premiere, quoy qu'elle en dépende ; est, que l'homme s'estant perdu presque dans le même moment que Dieu l'avoit établi le Roy de tous ses ouvrages, *Faciamus hominem & præ-*
sit